



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 40514

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les consequences du manque d'etablissements pour adolescents souffrant de handicap mental. Lorsque les enfants atteignent l'age de quatorze, quinze ans, ils doivent etre admis dans une institution en mesure de leur assurer un cursus scolaire et pedagogique adapte a leur handicap. C'est le cas de quatre enfants actuellement accueillis dans le groupe « l'Engoulevent » a l'hopital Saint-Jean-de-Dieu a Lyon. L'un d'entre eux a ete accepte dans un etablissement dans le Rhone, mais il ne peut y rentrer faute de place. Les trois autres n'ont pas trouve de structure repondant a leurs besoins scolaire et medico-social. Les parents, malgre leur devouement et leur patience, sont conscients que l'accueil de leurs enfants dans des structures specialisees peut leur permettre de faire des progres, ce qu'il n'est pas possible d'obtenir avec un maintien a domicile. Il est a noter que 150 enfants handicapes mentaux sont en attente de place dans le Rhone. Il lui demande quelles mesures entend prendre le gouvernement pour augmenter le nombre de places dans les etablissements specialises et adaptes aux differents handicaps, pour construire de nouvelles structures afin de permettre l'accueil de toutes les personnes handicapees mentales et en particulier les adolescents continuant leur scolarite. Notre pays repondra ainsi d'une maniere juste et humaine aux besoins des enfants et au souci des parents.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40514

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3501